



Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 13, 83

Marché de Services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Métropole Aix-Marseille-Provence.

Correspondant :

Direction des Achats et de la Commande Publique -

58 Bd Charles Livon

13007 Marseille,

Tél. : (+33)4-42-62-81-27

Courriel : marches.publics.pae@ampmetropole.fr

Adresse internet : <http://www.ampmetropole.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.ampmetropole.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : **Réalisation des essais de garantie de la station d'épuration d'Auriol.**

Catégorie de services : 12.

CPV - Objet principal : 71600000.

Lieu d'exécution : territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Code NUTS : FRL04.

Caractéristiques principales :

Ce marché concerne la réalisation des essais de garantie de la station d'épuration d'Auriol (essais préalables, essais complémentaires et consommations en réactifs, performances du traitement des eaux, performances du traitement des boues, performances en ventilation et traitement de l'air, désodorisation principale, performances acoustiques).

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Estimation de la valeur (H.T.) : 20 000 euros.

Durée et délais d'exécution des prestations : Le marché est passé pour une durée de 6 mois à compter de sa notification.

Le marché n'est pas reconductible.

Le rapport devra être remis dans un délai de 1 mois suite à la fin des essais.

Un délai maximum de 36 h maximum devra être respecté entre le prélèvement et son analyse.

Le délai de validité des offres est de 7 mois à compter de la date limite de réception des plis.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R2122-7 du code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.

Cautionnement et garanties exigés : aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : le marché est financé par les ressources propres de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : conformément à l'article R. 2142-19 du Code de la commande publique, les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en candidat unique ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire.

La forme du groupement après l'attribution du marché n'est pas imposée.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, l'acheteur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

La signature n'est pas requise lors de la remise de l'offre. Seul l'acte d'engagement devra être signé par l'opérateur ou le groupement auquel il est envisagé d'attribuer le marché.

Le candidat peut cependant choisir de signer l'acte d'engagement dès le dépôt de son offre.

Les modalités de signature électronique sont indiquées dans le guide de la dématérialisation joint au présent règlement de consultation.

Situation juridique - références requises : les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation (ces documents devront être fournis pour chacun des membres du groupement éventuel) :

- Une lettre de candidature (sur papier libre ou Dc1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant).

Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire

- Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre ou Dc1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Capacité économique et financière - références requises : conformément aux dispositions de l'article 2.ii de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre ou Dc2)

- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : conformément aux dispositions de l'article 3.i de l'arrêté du 22 mars 2019, le candidat ne peut apporter d'autres moyens de preuve que les renseignements ou documents suivants :

- Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose.

Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Marché réservé : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Critère 1 - prix : 40 %;
- Critère 2 - valeur technique : 60 %;
 - sous-critère a: adéquation des moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations : 50 %;
 - sous-critère b: pertinence de l'approche méthodologique et des méthodes d'analyses que le prestataire souhaite employer avec notamment les normes des différentes analyses auxquelles il se réfère, les caractéristiques du ou des laboratoires d'analyses : 50 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : en application de l'article 3.4 du CCTP, les candidats ont la faculté, s'ils le souhaitent, de visiter le site concerné par le présent marché. La visite pourra être effectuée jusqu'au 13 juin 2019 inclus, sur rendez-vous, conformément à l'article 9.4 du règlement de la consultation.

L'Acheteur prévoit de négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Les offres inappropriées au sens de l'article R. 2152-4 du Code de la commande publique seront éliminées. En revanche, les offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles R2152-2 et R2152-3 du Code de la commande publique seront admises à la négociation, à condition de ne pas être anormalement basses.

L'Acheteur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le profil acheteur de la Métropole à l'adresse suivante :

<http://marchespublics.ampmetropole.fr>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Conformément à l'article R2132-7 du Code de la commande publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. Celle-ci devra être effectuée dans les conditions présentées ci-dessous. Tout autre mode de transmission est interdit.

La plate-forme de dématérialisation des marchés publics est accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr/>

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention " copie de sauvegarde ", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle sera ouverte uniquement dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Le dépôt donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille 22 rue de Breteuil 13281 Marseille Cedex 06, tél. : (+33)4-91-12-48-13, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr adresse internet : <http://www.telerecours.fr>.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différents et Litiges préfecture de Région PACA 13282 Marseille Cedex 20, tél. : 04-91-12-48-13.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Marseille 22 rue de Breteuil 13281 Marseille Cedex 06, tél. : (+33)4-91-12-48-13, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr.

Date limite de réception des candidatures et des offres : 18/06/2019 à 12h00